4E. ANNÉE, No. 14. — MANITOBA. — SAMEDI, 12 SEPTEMBRE, 1874.

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

N. D. Gagnier, Editeur-Proprietaire.

CONDITIONS
D'ABONNEMENT AU "MÉTIS."

Le prix pour un an est de dix chelins stg. ou deux piastres et demie, cours du Canada: on devra payer cette somme de suite en souscrivant son abonnement.

Les Ateliers du MÉTIS ont été transportés à St. Boniface, sur l'Avenue Provencher, un peu au Nord-Est du Collége, dans la Bâtisse du Dr. Paré.

TARIF D'ANNONCES.

Première insertion, 12 cts. la ligne; et 8 cts. par ligne pour chaque insertion subsequente.

Nulle annonce ne comptera pour moins de six lignes.

Paiement exigé d'avance quand l'annonce est pour moins d'un mois.

ANNONCES A L'ANNÉE.

Pour une colonne......$100 00
" demi " 60 00
" un qrt. de colonne 40 0



Hotel du Gouvernement.

OTTAWA,
Vendredi, 26 Juin 1874.

PRESENT :

SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR-GENERAL EN CONSEIL.

ATTENDU que par l'Acte 33 Vict., Chap. 3, Section 29, intitulé : "Acte pour amender et continuer l'acte trente-deux et trente-trois Victoria, Chapitre trois, et pour établir et constituer le gouvernement de la Province de Manitoba," il est prescrit que "les dispositions des lois du Canada concernant le revenu de l'intérieur, y compris celles fixant le montant des droits, qui pourront, de temps à autre, être par le Gouverneur-Général en Conseil declarées applicables à la Province, s'y appliqueront et y seront en vigueur en conséquence."

Sur la recommandation de l'Honorable Ministre du Revenu de l'Intérieur et en vertu de l'autorité sus-mentionnée, il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général d'ordonner, et il est, par le présent, ordonné que toutes les lois du Canada concernant le revenu de l'intérieur et toutes les lois relatives à la perception et à l'administration de ce revenu, s'appliqueront dans la Province de Manitoba, à partir du premier jour de Juillet, 1874.

W. A. HIMSWORTH.
Greffier du Conseil Privé.

St. Boniface, 1er Août 1874. 3f



GOVERNMENT HOUSE.

OTTAWA,
Friday, 26 day of Jun 1874.

PRESENT:

HIS EXCELLENCY THE GOVERNOR GENERAL IN COUNCIL.

WHEREAS by the Act 33 Victoria, Chapter 3, Section 29, intituled "An "Act to amend and continue the Act 32 "and 33 Victoria, Chapter 3, and to esta-"blish and provide for the Government of "the Province of Manitoba." It is provided that "such provisions of the laws of Canada respecting the Inland Revenue, including those fixing the amount of duties, as may be from time to time declared by the Governor General in Council applicable to the said Province, shall apply thereto, and be in force therein accordingly."

His Excellency the Governor General in Council, on the recommendation of the Honorable the Minister of Inland Revenue, and under the authority aforesaid, has been pleased to order, and it is hereby ordered, that all the Inland Revenue Laws of Canada, and all Laws respecting the collection and management of Revenue derived thereunder be, and the same are hereby declared to apply to and be in force in the Province of Manitoba from and after the first day of july, 1874.

W. A. HIMSWORTH.
Clerk, Privy Council,
Canada.

St. Boniface, August 1st, 1874. 3f

Nouvelles Religieuses.

On écrit de Fulda à la *Gazette de Cologne*, que les associations catholiques qui existent à ce moment à Fulda sont au nombre de vingt-six.

L'archevêque de Munich a remis directement au roi une protestation dans laquelle il déclare que l'évêque vieux catholique Reinkens a commis un sacrilége en donnant la confirmation dans l'église Saint Nicolas.

Nous avons le plaisir d'apprendre que Sa Grandeur Mgr. Persico, de Québec, vient de recevoir du Saint-Père une bulle qui lui confère le titre d'évêque de Bolina, *in partibus infidelium.* Bolina était autrefois une petite ville de l'Achaie (ancienne Grèce).

Notre Saint Père le Pape a daigné élever un de ses cameriers secrets participant; Mgr Alexandre Samminiatelli, Florentin, à la charge d'aumonier secret, laissée vacante par la mort de Mgr. Mérode. Sa Sainteté a daigné aussi pourvoir au remplacement de Mgr. Samminiatelli comme camérier secret participant en prenant près de sa personne en cette qualité Mgr. della Volpe.

Les feuilles catholiques de Prusse continuent à enrégistrer les différentes mesures prises par le gouvernement de Berlin contre le clergé catholique.

On écrit, en particulier, de la Silésie à la *Volkszeitung*, de Cologne, que le landrath du cercle de Falkenberg a fait savoir au prêtre seculier Kierlein, aumônier au château de M. de Huene, propriétaire à Waklendorf, qu'il lui était interdit sous peine d'expulsion, de dire la messe et de prêcher à l'intérieur du château.

Une supplique proposée à la signature de tous les catholiques va être adressée à N. S. P. le Pape Pie IX pour demander la consécration de l'Eglise universelle au Sacré-Cœur de Jésus.

Cette supplique a été motivée par les paroles que Sa Sainteté a daigné adresser au P. Jules Chevalier, supérieur général des missionnaires du Sacré-Cœur, dans l'audience du 3 juin dernier :

"Autrefois, a dit le Saint Père, on m'a sollicité pour consacrer l'Eglise au Sacré-Cœur de Jésus Christ; je ne m'y sentais pas encore tout-à-fait disposé; ce n'était pas bien le moment, mais aujourd'hui, si les bons catholiques me le demandent, je le ferai volontiers; il faut que le Sacré-Cœur exerce sa royauté sur le monde.

Pour répondre à ce désir du Souverain Pontife, les missionnaires du Sacré-Cœur ont rédigé, avec l'approbation de Mgr. l'archevêque de Bourges, cette supplique, et, après l'avoir traduite en plusieurs langues, l'ont répandue de toutes parts dans le monde catholique. Beaucoup des Seigneurs évêques de France l'ont approuvée et recommandée à leur clergé et à leurs diocésains.

Les signatures déjà recueillies sont au nombre de plusieurs centaines de mille, et il en arrive tous les jours des milliers à Issoudun.

Echos de l'Etranger.

— Le Mont Etna est en éruption.

— Les derniers Journaux de Paris sont remplis de commentaires sur Bazaine. Les uns insultent à qui mieux mieux l'ex-maréchal et prennent texte de son évasion pour mettre à sa charge tous les malheurs de la France. Les autres, tels que l'*Univers* et *Paris Journal*, n'ont pas voulu se mêler à ce concert d'insultes.

— M. de Bismarck, par ses persécutions constantes, au lieu de détruire l'Église catholique, ranime la foi et le zèle des cœurs tièdes ou timides et, grâce à ces persécutions, l'Eglise en Allemagne est plus forte et triomphante que jamais. Ce n'est pas la première fois que la Providence [illegible] ses ennemis les plus acharnés.

— Le brigandage a ses coudées franches en Italie. Surtout en Sicile, les campagnes, plus encore que les villes, sont transformées en un vaste coupe-gorge. Des troupes de bandits parcourent impunément le pays. Bien armées, bien organisées, sûres de la complicité des habitants, par la terreur qu'elles leur inspirent, elles travaillent paisiblement au nez et à la barbe des préfets et des syndics.

— Les choses vont bon train en Prusse. Voici ce qu'on écrit de Berlin, le 14 août au *Weekly Register*, de Londres :

La condition morale de la Prusse devient de plus en plus édifiante Des vols fréquents ont lieu en pleine rue; l'immoralité et la dépravation se sont accrues à un tel point que les femmes honnêtes ne peuvent pas sortir seules sans être grossièrement insultées. Quant au "progrès", nos feuilles libérales n'en disent rien pour le moment: elles ont trop à s'occuper de la "corruption" des catholiques.

— Pendant que la désolation règne dans le royaume que Victor Emmanuel a volé presqu'en entièrement au Saint Père, ce dernier continue à adresser à ses enfants des paroles de consolation et d'encouragement. Dernièrement, le Saint Vieillard adressait les belles paroles suivantes à la Société Catholique de Mayence, Allemagne :

Nous avons compris que votre zèle envers Nous et le Saint-Siége s'enflammait d'autant plus que vous Nous saviez l'objet de traitements offensants et indignes, et que vous voyiez en Allemagne l'Eglise catholique en butte à une persécution quotidienne et cruelle dont on la veut accabler. Nous n'avons pas été moins consolé d'apprendre par vous

que dans toute l'Allemagne tous les catholiques, unis entre eux par un sentiment unanime vraiment admirable, sont prêts comme vous à défendre avec courage les droits de l'Eglise et à imiter les exemples illustres de leurs saints évêques, qui ont mieux aimé subir les traitements les plus durs que de faillir à leur devoir.

Par cette ferme concorde des fidèles, par leur constance invincible et par l'émulation d'un mérite solide, l'Eglise acquiert une plus grande gloire que ne pensent obtenir ceux qui s'acharnent de toutes leurs forces au moyen de leur pouvoir dominateur contre les innocents et les hommes pieux... C'est pourquoi Notre confiance s'affermit, et Nous espérons que Dieu ayant pitié de son peuple brisera les forces ennemies, et qu'après des combats brillamment soutenus il donnera la victoire et la paix au nom catholique.

Cependant continuez de faire des instances auprès de Dieu par vos prières.



LE METIS.

Samedi, 12 Septembre 1874.

Le Reve d'un Fanatique.

Le sommeil de l'écrivain du *Free Press* était depuis longtemps troublé par des visions étranges. Ces hideux fantômes qui peuplaient sa couche, cet horrible cauchemar qui fatiguait son esprit, ces [illegible] hallucinations d'un cerveau débile, c'étaient les mille formes que revêtait successivement l'influence grandissante des canadiens français. Il lui semblait que notre pouvoir s'étendait d'une façon aussi arbitraire qu'absolue, sur toute la Province, et que nous avions le monopole entier des bonnes fortunes, des dignités et des honneurs. Enfin, que ses compatriotes, relégués injustement dans l'ombre, ignorés et méconnus, ne pouvaient participer aux faveurs publiques. Dominé par cette idée fixe, le rédacteur du *Free Press*, n'eut plus qu'un seul souci, qu'une seule ambition : se dévouer au salut de ses amis non menacés, en essayant d'anéantir les canadiens français. Nous savons que cette manière de revendiquer des droits que personne ne songe à contester, pourrait paraître à plus d'un, trop radicale ou violente. Mais il est entendu au *Free Press* que c'est là l'expression la plus exacte et la plus pure de l'esprit de conciliation et de tolérance.

Ecoutons-le, au début de sa campagne, ce brave spadassin.

" Nous avons été induits à faire " ces remarques à cause d'une im" pression qui gagne rapidement du " terrain : à savoir que le cabinet " local actuel est complètement con" trolé par les intrigues et les inté" rêts des canadiens-français ; et que " les ministres anglais que l'on sup" posait représenter l'élément anti" franco ne sont que de complaisants " instruments aux mains de leurs " collègues français."

La citation est assez longue : elle nous révèle clairement les tendances odieuses et les instincts pervers de l'auteur : elle met à nu les laideurs d'une âme rongée par le fanatisme et les mauvaises passions. Franchement, nous regrettons qu'il se trouve au milieu de nous, de ces écrivains assez oublieux de la dignité de la presse, pour mettre ainsi leur plume au service du mensonge, de la calomnie et du préjugé. Notre jeune province, a peine sortie d'une longue période d'agitation et de souffrances, avait besoin de calme et de repos. Les partis rapprochés et reconciliés, souhaitaient une trève qui leur permit de se livrer aux sages calculs d'une politique de paix et de progrès. Eh bien, est-ce le temps de venir troubler le recueillement, par des cris de haine, de fureur et de rage. Est-ce le temps de raviver des souvenirs ensevelis dans le passé, de surexciter le sentiment populaire, de remuer les masses par des appels insensés, de dénoncer les uns, de stigmatiser les autres, de pousser aux hostilités les différents groupes de la population ? Est-ce le temps de faire entendre des récriminations, lorsque tout marche harmonieusement, et lorsque chacun des éléments qui composent notre petit peuple, exerce ses droits et ses privilèges dans toute leur plénitude ? Non, et nous sommes sûr que l'attitude du *Free Press* est aujourd'hui condamnée par la majorité de ses compatriotes. Le public a sans doute remarqué que ce journal ne signale pas un seul fait pour prouver les prétendus empiètements des canadiens-français et la prétendue connivence des ministres anglais. C'est un point important à noter, et qui démontre l'inanité parfaite des déclamations exagérées du *Free Press*. S'il est vrai que les ministres canadiens français, sont trop exigeants, que l'on mentionne un seul de leurs procédés qui soit entaché de partialité. Et si, d'autre part, les ministres anglais, ferment aveuglement les yeux devant les usurpations de leurs confrères, que l'on établisse un seul cas de pareille faiblesse ? Il ne suffit pas de pérorer, ou d'arrondir des périodes sonores, mais vides de sens. Ce qu'il faut, ce sont des preuves, des arguments, des faits.

L'autorité de la parole du *Free Press* ne suffit pas au public. Il est un autre mot malheureux que nous voulons relever : c'est celui de *anti franco element*. Nous n'avions jamais pensé qu'il put exister dans notre gouvernement des factions directement hostiles les unes aux autres. L'intérêt du pays, repoussait selon nous, cet antagonisme. Et cependant, le *Free Press* est scandalisé de la parfaite union de notre ministère : il se plaint de cette harmonie si conforme aux aspirations de tous, et provoque une scission, des tiraillements. Ce qui est, à son avis, le seul moyen de promouvoir l'avancement de notre province. Digne théorie d'esprit mesquins et étroits, là où ne saurait pénétrer une idée large, généreuse ou patriotique.

Le *Free Press* ne vise pas seulement à annihiler notre influence, sous le prétexte mensonger qu'elle leur devient nuisible : il demande aussi la suppression de la langue française. Déjà, il a écrit un long article pour établir la nécessité pressante de cette abolition et il nous en promet beaucoup d'autres encore. Tout lui porte ombrage, à ce fanatique, qui fait passer ses caprices et ses humeurs avant le progrès de notre pays. Heureusement que la majorité ne donnera pas dans les ridicules lubies, les écarts insensés de quelques ambitieux qui voudraient *arriver* par tous les moyens, en marchant, même, s'il le fallait, sur les ruines de cette province. Non, Manitoba ne perdra pas, en une minute, ce qu'il a conquis après de longues et pénibles luttes. Arrière les imprudents qui voudraient allumer le feu des discordes civiles. Place aux honnêtes gens et respect au droit, à l'honnêteté, la morale et la justice ! Les ministres anglais sont des hommes intelligents et modérés, qui ne laissent échapper aucun des privilèges dûs à ceux qu'ils représentent : on a donc tort de les injurier et de les vilipender, parcequ'ils savent s'entendre avec leurs confrères.

Mais la mèche est éventée et nous savons pourquoi les écrivains du *Free Press* font tant de patage. Le but est évident : pêcher en eau trouble. On ne réussira pas.

L'Amnistie Promise.

Nous avions promis de feuilleter le volumineux rapport du Comité du Nord-Ouest, et d'en extraire les parties qui prouvent l'existence d'une promesse formelle d'amnistie. Sans nous arrêter à l'exposition des causes du mouvement de 1869-70,—ce que personne n'ignore,—nous irons droit au but. Le témoignage le plus important, et qui résume pour ainsi dire toute notre thèse, est celui de Sa Grâce Mgr. Taché : nous voulons donc l'analyser de suite.

Comme on le sait, notre vénéré prélat se trouvait à Rome, lorsque le gouvernement canadien, effrayé de la tournure que prenaient ici les événements, le sollicita de venir calmer les esprits et rétablir la paix et la tranquilité. C'était au mois de janvier, 1870. Sa Grâce Mgr. Taché, accepta de bon cœur la mission onéreuse et délicate que lui offraient les autorités, et arriva à Ottawa, le 9 de février.

" Là, dit Sa Grâce, j'eûs plusieurs " entrevues, avec Sir John A. Mac" donald, Sir George E. Cartier et " l'Hon M. Howe. Durant le cours " de ces entrevues, on me donna " toujours l'assurance que le passé " serait oublié, et que personne ne " serait inquiété, si la population " voulait entrer dans la Confédéra" tion. Après m'avoir donné ces ga" ranties, l'on me remit certains do" cuments, entr'autres, la proclama" tion de Sir John Young, en date " du 6 decembre 1869, LAQUELLE " DEVAIT AVOIR LA MÊME FOR" CE, LE JOUR DE MON ARRIVÉE " A LA RIVIÈRE ROUGE.

Cette proclamation, on le sait, assurait l'immunité à tous ceux qui se soumettraient au pouvoir du Canada. Le gouvernement était instruit de tout ce qui se passait alors, et critiqua sévèrement en présence de Mgr. Taché la conduite de MM. McDougall et Dennis. Aussi, les ministres insistèrent ils sur la nécessité de faire bien comprendre aux métis que l'on devait les traiter avec clémence et justice. Sir John A Macdonald repondit même à Sa Grâce qui lui demandait " si Elle serait autorisée à promettre une amnistie pour tous les actes qui pourraient être faits jusqu'à la date de son arrivée à Manitoba : OUI, VOUS POURREZ LA LEUR PROMETTRE."

Cette parole seule du Premier-Ministre serait suffisante pour dissiper tout doute : elle est nette et précisa. Mais poursuivons. En quittant Ottawa, Sa Grâce Mgr. Taché était donc pleinement convaincue que la Proclamation de Sir John Young s'appliquerait à toutes les offenses commises jusqu'au moment où la teneur en serait connue à Manitoba.

Deux jours après son arrivée, Sa Grâce Mgr. Taché eut une entrevue avec Riel, chef du Gouvernement Provisoire, Lépine, O'Donoghue, et quelques autres, pour les informer des bonnes dispositions du Canada ; puis, avec les membres du Conseil d'Assiniboia. Voici ce qu'ajoute le distingué prélat.

" Lorsque j'ai fait la promesse " d'amnistie, ce ne fût pas au nom " du gouvernement canadien, mais " au nom de Son Excellence le Gou" verneur Général, conformément à " sa Proclamation. Et lorsque je " dis à la population que le gouver" nement canadian recevrait bien " les délégués, paierait leurs frais " de voyage et que ceux-ci, s'ils al" laient à Ottawa, seraient satisfaits, " les dispositions des esprits furent " complètement changées. Alors, " ils me dirent qu'ils étaient con" tents, déposeraient les armes, ac" cepteraient la décision de la Cou" ronne et entreraient dans la Con" fédération. Lors de ma conversa" tion avec Riel, Lépine et O'Do" noghue, on me fit remarquer que " la proclamation était datée du 6 " de décembre et que nous étions au " 11 de mars. Je répondis que cela " ne faisait rien, et que la procla" mation enveloppait toutes les of" fenses commises jusqu'à la date " de mon arrivée. Si cette promesse " n'avait pas été faite on aurait re" sisté, et le pays était ruiné.

Les délégués se rendirent à Ottawa : on sait comment ils y furent accueillis, en dépit de l'invitation contenue dans la lettre du 16 février, 1870, et adressée à Sa Grâce Mgr. Taché par Sir John A. Macdonald.

C'est a cette époque que se déchaina la rage des fanatiques du Haut-Canada. Insultée, vilipendée, et odieusement outragée, par des feuilles insolentes. Sa Grâce Mgr. Taché, écrivit deux lettres pleines de dignité et de vigueur à l'Hon. M. Howe : elles portent les dates du 3 et du 7 mai, 1870. Dans la dernière, Sa Grâce dit entr'autres choses :

" Je continue d'assurer le peuple " que les intentions du gouverne" ment ne sont pas changées et que " tout ce tapage est causé en grande " partie par les partis politiques et " les adversaires du gouvernement."

L'Hon. M. Howe, Secrétaire d'Etat pour les Provinces, y répond comme suit : en date du 27 mai, 1870.

MONSEIGNEUR,—" J'ai l'honneur de " recevoir les lettres de Votre Grâce, " en date du 3 et du 7 de mai, et j'ai " reçu ordre de Son Excellence de " vous exprimer ses sympathies et SA " SINCÈRE RECONNAISSANCE, " pour les efforts que vous faites " dans l'intérêt de la paix et de la " modération."

Ne voilà-t-il pas une autre preuve patente, manifeste que Sa Grâce Mgr. Taché était bien fondée a penser et à dire que l'amnistie devait s'étendre aux événements accomplis jusqu'à l'heure de son arrivée à Manitoba. En effet l'exécution de Scott eût lieu le 4 de mars, et le 3 et le 7 de mai suivant, Sa Grâce Mgr. Taché déclare a l'Hon. M. Howe, qu'Elle ne cesse de promettre, sans réserve, une amnistie complète ! Et que réplique à cela, l'Hon. M. Howe. Trouve-t-il a redire, fait-il des restrictions, insinue-t-il que la mort de Scott est un cas spécial, non prévu par les autorités et qui devra être discuté et jugé séparement ? Non, il approuve en tous points la conduite de Sa Grâce et la félicite chaudement sur ses bons procédés : il endosse implicitement de cette façon l'entière conduite de l'éminent archevêque.

[*A suivre.*]

M. L. H. Huot a laissé la rédaction du *Canadien*, de Québec, et vendu sa part de propriété.

M. Robert Middleton, rédacteur du *Québec Gazette*, est mort, à Trois-Rivières, d'une paralysie du poumon

M. Edward Jenkins, agent-général du Canada, en Angleterre, vient d'arriver à Montréal.

Il est question de la retraite de l'Hon. M. Huntington, Président du Conseil : il serait remplacé par l'Hon. M. Holton.

Le contrat pour la construction du chemin de fer des Laurentides depuis Ste. Thérèse jusqu'à St. Lin a été donné à M. Deslongchamps.

Le colonel Gustave d'Odet d'Orsonnens, de Montréal, a été créé comte romain de Pie IX. C'est le premier canadien qui ait reçu cette illustration du chef de l'Eglise.

Le Révérend M. Antoine Racine, chapelain de l'église St Jean, a reçu par le dernier vapeur *Austrian*, les bulles papales le nommant premier évêque de Sherbrooke.

M. Waddell, de Kingston, a, dit-on, offert la plus basse soumission pour la construction d'une ligne télégraphique entre la Baie du Tonnerre et Winnipeg.

Le Major Macdonald, a quitté Ottawa en route pour Manitoba : il est chargé de surveiller le transport de provision militaires pour les troupes stationnées dans cette province.

Le télégraphe nous apprend que le Cabinet Ouimet de Québec, vient de résigner.

M. De Boucherville a été mandé pour constituer un ministère.

Une dépêche nous apprend que M. Morris, député de Welland, M. McDougall, de Renfrew, et le Major Walker de London, Ont. ont été privés de leurs siéges en Parlement pour raisons de corruption.

M. McGregor, député de Essex, et M. Macdonald, député de Cornwall, tous deux libéraux, viennent d'être depossédés de leurs siéges au Parlement Fédéral, pour cause de corruption.

Le cabinet d'Ottawa discute actuellement un ordre en Conseil, pour la distribution d'un bonus de $70,000 aux employés du service civil.

On pense qu'il y aura des changements considerables dans l'échelle des salaires.

Le *Times* d'Ottawa, annonçait dernièrement que le contrat du chemin de fer de Pembina à Fort Garry avait été accordé à M. J. Whitehead, ancien député aux Communes, de Huron-Nord. Cette nouvelle aussitôt contredite par certains journaux nous est de nouveau transmise par le télégraphe. Est-il bien vrai, cette fois, que le contrat est signé et que les travaux commenceront bientôt ?

Adresse a M. Masson.

L'adresse suivante a été présentée dimanche dernier à M. Masson par les citoyens de St. Norbert.

A L. R. Rodrigue Masson, Ecr.

Membre des Communes du Canada.

Honorable Monsieur,

C'est avec bonheur que nous vous voyons en visite à Manitoba. Nous sommes fiers de saluer en votre personne un de ces dignes enfants de la noble province de Québec, qui fut le berceau de nos pères et qui nous est chère a tant d'autres titres. Mais ce n'est pas seulement sous ce rapport que nous sommes heureux surtout, c'est de saluer en vous un

grand ami de notre cause, un dévoué défenseur de nos droits.

Encore que votre visite ici n'ait aucun caractère politique, nous nous faisons un devoir cependant de profiter de l'occasion pour vous donner un témoignage public et solennel et de notre admiration pour votre noble conduite politique et de notre profonde gratitude pour le dévouement toujours si grand et si sincère que vous avez mis au service de notre cause.

Oui, Hon. monsieur, nous avons admiré plus d'une fois votre zèle et votre abnégation dans la defense des droits des opprimés et des nôtres en particulier. Vous êtes un de ces hommes assez rares de nos jours qui savent tout sacrifier pour la justice. Plut au ciel que d'autres eussent montré autant de noblesse et d'indépendance de caractère ! La cause du faible et de l'opprimé, dont vous aimez à vous faire l'avocat, serait gagnée aujourd'hui.

Nous aimons a reconnaitre hautement que nous vous sommes beaucoup redevables. Veuillez nous continuer votre dévouement et soyez assuré d'avance de notre entière reconnaissance.

Agréez, Hon. monsieur, nos meilleurs souhaits de bienvenue, et puisse votre visite au milieu de nous être longue et vous être agréable.

Les habitants de St. Norbert.

M. Masson répondit à cette adresse de la façon la plus heureuse : il parla a peu près dans le même sens qu'aux citoyens de St. Boniface.

Aux Commissaires d'Ecole.

La loi de l'éducation ordonne aux Commissaires d'Ecole, de faire préparer par leur Secrétaire Trésorier, chaque année, durant les mois de septembre, un recensement des enfants dans leur arrondissement scolaire respectif. Et d'établir dans ce recensement une distinction entre ceux âgés de cinq à seize ans, et ceux âgés de sept à quatorze ans, et aussi de mentionner ceux qui fréquentent l'école. Ce recensement devra être transmis au Lieut.-Gouverneur dans les dix jours qui suivront son achèvement.

Si le Secrétaire Trésorier ne pouvait le faire, les Commissaires d'Ecole devraient s'adresser à d'autres personnes. En tous cas, ils sont obligés de remplir les obligations que leur impose la loi. Le Bureau de l'Education n'ayant pas de "blancs" à sa disposition, on se servira de papier ordinaire pour ce recensement.

Nouvelles Locales.

— Les nombreux amis de M. L. R. Masson lui ont donné un Banquet, jeudi dernier, au restaurant St. James.

— Le Col. Shaw s'est taillé, dit-on, une réserve de 200,000 acres de terre a Manitoba, pour y établir une colonie d'Ecossais.

— Les troupes qui devaient servir d'escorte au Lieut.-Gouverneur et l'Hon. M. Laird, jusqu'au Lac Qu'Appelle, sont arrivées à destination.

— M. Powers, a arrêté, cette semaine, le notoire Frank S. Martin et un autre individu, accusés du vol d'un cheval appartenant à P. Hanson, du Minnesota. Les coquins ont offert une résistance désespérée.

— M. L. R. Masson doit partir au commencement de la semaine prochaine. Durant son séjour ici, ce monsieur a visité plusieurs établissements de notre province et partout, il a été accueilli avec la plus grande cordialité.

— Nous saluons avec plaisir l'arrivée de M. A. Monty, délégué de Fall River, Mass. et dont on connait déjà la mission. Hier après-midi, M. Monty a eu une entrevue avec les directeurs de la Société de Colonisation qui sont prêts a faire tout en leur pouvoir pour assurer la réussite d'un beau mouvement. Il parait que près d'une centaine de familles canadiennes seraient prêtes a venir s'établir au milieu de nous, ce qui serait, on le comprend, une acquisition précieuse pour l'élément français. Le Président de la Société de Colonisation doit s'adresser de suite à Ottawa, dans le but de choisir deux excellents townships pour la nouvelle colonie.

— Le *Manitobain* administre, cette semaine, une sévère correction aux fanatiques du *Free Press* qui ont attaqué si brutalement les canadiens français et qui réclament l'abolition de la langue française. Nous ne pouvons aujourd'hui que rémercier le *Manitoban* pour ses bons procédés et sa libéralité : nous reproduirons son article dans notre prochaine feuille

IMPRESSIONS!

IMPRESSIONS!



ON EXECUTE A L'IMPRIMERIE DU

"METIS."

DES IMPRESSIONS DE TOUTES SORTES TELLES QUE

Blancs de Cour pour

AVOCATS,

GREFFIERS,

NOTAIRES.

Factums, ROLES D'EVALUATION, *LISTES ALPHABETIQUES.*

—AUSSI—

COMPTES, CARTES D'AFFAIRES, CIRCULAIRES, LETTRES FUNERAIRES.

DE PLUS

CARTES DE VISITE,

D'ADRESSES, DE COMMERCE, ETC., ETC.

PROGRAMMES,

AFFICHES.

LIVRES,

BROCHURES.

La variété et le nombre de caractère que possède l'Etablissement nous permettent d'exécuter les Impressions qui nous seront confiées, de manière à satisfaire les goûts les plus difficiles, et sous le plus court délai. Les Ateliers du *Metis* sont à St. Boniface, sur l'Avenue Provencher, un peu au Nord-Est du Collége.

St. Boniface, 18 Avril, 1874.



On demande des Soumissions

POUR

TERRASSEMENT.

Embranchement de Pembina.

CHEMIN DE FER DU PACIFIC.

DES SOUMISSIONS CACHETEES, adressées au Soussigné et endossées "Embranchement de Pembina," seront reçues a ce bureau ou au bureau du Lieut.-Gouverneur à Winnipeg, jusqu'à midi le 25 courant, pour terrasser l'embranchement de Pembina du Chemin de Fer du Pacifique, entre la frontière internationale et un point vis-à-vis la Ville de Winnipeg.

Les blancs de Soumissions, et autres renseignements seront fournis dans quelques ours.

Par ordre,

F. BRAUN,
Secrétaire.

Dépt. des Travaux Publics, Ottawa, 8 août, 1874. 3f

VENTE SANS RESERVE

au Magasin de

A. CHARTRAND,

avant son départ pour la

SASKATCHEWAN.

A. CHARTRAND, vendra un assortiment complet de

Marchandises Sèches, Etc., Etc.,

—TEL QUE—

SOIE DE COULEURS,	MERINOS.
DRAPS,	TWEED,
HABITS FAITS,	WINSEY,
FLANELLES,	COTON,
ALPACA,	SHAWLS,
COUVERTES,	CORPS,
CALEÇONS,	COUTIL,
CEINTURES,	CHEMISES
ETC., ETC.,	ETC.

AU PRIX COUTANT.

Allez lui faire uno visite et vous serez satisfait.

A. CHARTRAND.

Winnipeg, 25 Juillet 1874.

On demande

DEUX OUVRIERS

Typographe,

Sachant l'anglais t francais,

S'adresser à

N. D. Gagnier,

Editeur Propriétaire du Métis.

Avis

A CEUX QUI ONT DES

FUSILS

EN RÉPARATION CHEZ

W. CHAMBERS

A

WINNIPEG.

Toutes les personnes qui ont porté des fusils et autres armes chez W. CHAMBERS, Armurier, de Winnireg, depuis deux ans et qui ne les ont pas encore réclames sont avertis de le faire avant le PREMIER DE NOVEMBRE prochain.

M. CHAMBERS donne avis qu'à cette époque il vendra les armes qui n'auront pas été reclamées.

Winnipeg, 31 Juillet 1874.

MR. KEW

Informe ses amis et correspondants, à Manitoba qu'il est associé à M. D. M. Stobart et que la maison sera ainsi désignée :

KEW, STOBART & Cie.

On continuera a exécuter des commandes en Angleterre, à vendre des fourrures et à transiger les mêmes affaires que par le passé à Londres et Winnipeg.

J FREEMAN, agent.

Winnipeg, 6 Juin, 1874.

R. Gerrie.

Marchand de Meubles.

RUE GARRY, Winnipeg

A

l'extremite de la rue N.-Dame.

A été nommé Agent pour la Compagnie du Chemin de Fer du Wisconsin-Ouest.

M. GERRIE vendra des billets de première classe de

Manitoba à Montréal,

AU BAS PRIX DE

$51—25 CENTS.

On pourra s'adresser à lui pour tout ce qui concerne la Compagnie.

R. GERRIE.

Winnipeg, 25 Juillet, 1874.

A vendre.

Un magnifique Lot de Terre avec Maison, Cuisine, Hangar et Etable, etc., situé aux Coins des Rues N.-Dame et St. Joseph, St. Boniface. Pour plus amples détails s'adresser à

N. D. GAGNIER,
Propriétaire.